

PRIVATE CAPI s'adresse aux personnes morales* désirant valoriser leur trésorerie à moyen et long terme.

3 BONNES RAISONS DE PLACER SA TRÉSORERIE SUR PRIVATE CAPI :

✓ Profiter de la sécurité de 2 actifs en euros, qui bénéficient d'une gestion performante

✓ Accéder de façon régulière à une nouvelle génération d'actifs attractifs

✓ Constituer progressivement une trésorerie professionnelle

■ LE CONTRAT

Le contrat de capitalisation, pour la trésorerie structurelle d'une société patrimoniale répondant aux exigences de la FFSA, est une réelle opportunité. En effet, le contrat de capitalisation présente 3 avantages : économique, comptable et fiscal. L'ensemble des outils mis à disposition sur PRIVATE CAPI permet de trouver la solution de placement optimale, en fonction de l'environnement financier du moment.

* NB : Les personnes morales soumises à l'IS ne peuvent être acceptées que sous réserve d'une étude préalable.

La Durée

Contrat de Capitalisation à versements libres et à durée initiale de 40 ans maximum.

Les Versements

Versement initial PM soumise à l'IS : 50 000€

Versement initial PM soumise à l'IR : 7 500€

Versements complémentaires pour les PM soumises à l'IR :

Libres : 7 500€

Programmés : 150€

par mois ou par trimestre ...

■ ZOOM SUR UNE GESTION SUR MESURE

Construire une allocation d'actifs répondant aux objectifs de la société en toute simplicité ...

- **Performance** : Le contrat de capitalisation offre une grande diversité de supports, de l'immobilier à l'action, du plus sécuritaire au plus dynamique pour construire l'allocation d'actifs. Ce vaste choix permet de rechercher une performance supérieure aux placements traditionnels (SICAV Monétaire, OAT...), notamment grâce à l'actif en euros, tout en limitant la prise de risque (*volatilité*).
- **Simplicité** : Contrairement à un compte titres, le contrat de capitalisation est considéré comme une enveloppe fiscale unique quel que soit le nombre de supports qui la compose et les opérations qui y sont effectuées (*arbitrage, détachement de coupon...*). Ceci implique une grande simplicité dans le traitement comptable avec une seule écriture comptable par an.

Le fonds en euros de SPIRICA, une gestion sur mesure ...

Objectif et performances :

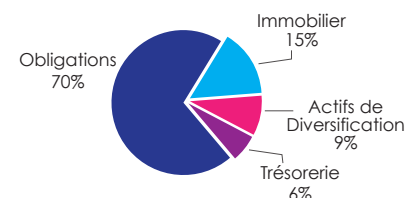
L'objectif de gestion du fonds en euros de SPIRICA est de dégager, sur la durée, une performance supérieure aux fonds en euros du marché, tout en garantissant aux assurés/souscripteurs 100% des capitaux investis. Cet actif en euros est actuellement l'un des meilleurs sur le marché.

L'horizon de détention recommandé est supérieur à 1 an.

La répartition du portefeuille :

Les volumes gérés au sein du fonds en euros de Spirica poursuivent leur croissance : l'encours est passé de 513 M€ fin 2010 à 872 M€ fin 2011.

Répartition de l'encours du fonds euro de Spirica au 31/12/2011



■ PRIVATE CAPI S'INSCRIT DANS LE CADRE FISCAL DU CONTRAT DE CAPITALISATION

Personnes morales soumises à l'IS :

La valeur de contrat étant inconnue au terme, il est appliqué, pour le calcul de la plus-value en fin d'exercice, une taxation forfaitaire.

Le taux de revalorisation forfaitaire retenu par l'administration fiscale est égal à 105% du TME constaté à la souscription. Ce taux est constant pendant toute la durée du contrat. La plus-value calculée est taxée chaque année à l'IS (*art. 238 septies E du CGI*).

Après un rachat, l'expert-comptable de la personne morale doit procéder à un réajustement entre la plus-value effectivement réalisée et celle calculée année après année ; et réajustement entre l'impôt réellement dû et la somme des impôts acquittée avant le rachat.

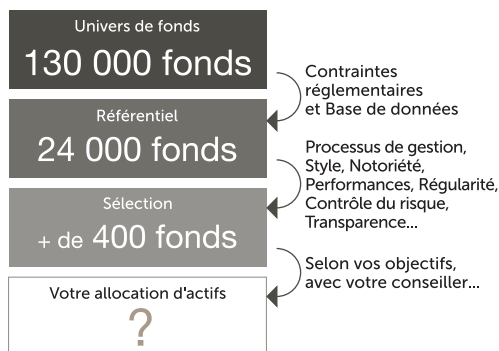
Personnes morales soumises à l'IR :

La fiscalité appliquée est celle des personnes physiques (*sous certaines conditions les prélèvements sociaux sont ou ne sont pas dus*).

■ LES SUPPORTS : UNE SÉLECTION RIGOUREUSE

Nos critères sont dictés par un processus de sélection très rigoureux tenant compte des critères tant quantitatifs que qualitatifs :

- Performances réalisées sur les 3 et 5 dernières années,
- Volatilité des performances,
- Notoriété et expérience des gérants,
- Possibilité de rentrer et de sortir des fonds en franchise de frais,
- Qualité de l'information,
- Complémentarité des gestionnaires dans leur style de gestion.



GESTION LIBRE

Sélection évolutive des meilleurs supports dans chaque catégorie :

- + de 400 OPCVM
- 2 SCPI : Laffitte Pierre et France Investipierre (sous réserve d'ouverture à la souscription de la SCPI, nous consulter) Pour un investissement réalisé sur la (les) SCPI un mois donné, les parts souscrites portent jouissance le premier jour du mois qui suit le mois de souscription.
- Des produits ponctuels (EMTN, CLN...)
- 2 actifs en euros : le fonds en euros de SPIRICA et le fonds EuroSélection

3 OPTIONS DE GESTION ASSISTÉE

Dans le cadre de la gestion libre, PRIVATE CAPI vous propose 3 options de gestion qui vous offrent la possibilité de bénéficier d'arbitrages automatiques selon des modalités prédéfinies.

- Investissement progressif
- Sécurisation des plus-values
- Réallocation automatique

■ LA STRUCTURE DE FRAIS

- Frais d'entrée : 4,50% maximum
- Frais de gestion annuels : 1% (cf. page 3 des Conditions Générales)
- Frais d'arbitrages : 1% avec un minimum de 45€
- Avances :
 - Pour les PM à l'IR : possible à partir du 6^{ème} mois
 - Pour les PM à l'IS : possible au cas par cas, nous consulter
- Sortie : capital
- Rémunération sur l'actif en euros (concerne uniquement les personnes morales soumises à l'IS ; pour les personnes morales soumises à l'IR, il en est de même que pour les personnes physiques) :
 - La rémunération afférente au moins aux 12 premiers mois n'est attribuée qu'au terme de la 4^{ème} année suivant la souscription
 - En cas de rachat partiel avant le terme de la 4^{ème} année, la rémunération est réduite en proportion du montant racheté par rapport à la valeur totale du contrat

Vous souhaitez de plus amples informations sur notre contrat PRIVATE CAPI
Accédez à notre formulaire en ligne via notre rubrique Contact, sur www.nortia.fr

DISTRIBUÉ PAR

NORTIA - 215, avenue Le Nôtre - BP 90335 - 59056 ROUBAIX Cedex 1
Tél : 03 28 04 04 04 - Email : contact@nortia.fr - www.nortia.fr

Société de courtage d'assurance immatriculée sous le numéro ORIAS 07 001 890
S.A.S. au capital de 2 000 000 euros - RCS Roubaix-Tourcoing 398 621 102 000 43

FOCUS

ACTIFS EN EUROS & EFFET CLIQUET

Les gains acquis durant une année ne peuvent être remis en cause.

2 Actifs en euros performants :

- Fonds en euros de SPIRICA
- Fonds en euros actif : le Fonds EuroSélection

PERFORMANCES NETTES (de frais de gestion, hors prélèvements sociaux) :

(Fonds en euros de SPIRICA)

+ 3,32% en 2011
+ 4,21% en 2010
+ 4,71% en 2009

(Fonds EuroSélection)

+ 0,33% en 2011
+ 5,02% en 2010

Un outil simple et complet dans la gestion comptable des entreprises.

Un large éventail de supports pour la valorisation à moyen terme.

CONDITIONS D'ACCÈS EXCEPTIONNELLES POUR LES SCPI :

- Délais de jouissance réduit à un mois,
- Liquidité garantie par l'assureur,
- Les revenus bénéficient de la fiscalité du contrat de Capitalisation.

ASSURÉ PAR

SPIRICA
50-56 rue de la Procession - 75015 PARIS

Entreprise régie par le Code des Assurances
S.A. au capital de 60 042 327 euros - RCS Paris 487 739 963